

ASSISES DEPARTEMENTALES DE L'EAU

20 SEPTEMBRE 2022

- **Les enjeux nationaux, de bassins, et dans notre département**
- **Bilan de l'été 2022 et ses extrêmes météorologiques**



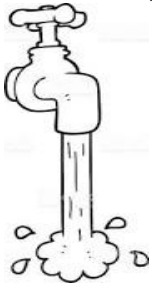
Les grands enjeux de la politique de l'eau À l'échelle des bassins versants Rhône Méditerranée et Loire Bretagne en Ardèche

**Repris dans les 2 SDAGE
&
Stratégie Régionale EAU AIR SOL**

L'eau est indispensable pour la vie quotidienne, pour l'économie (industrie, agriculture, tourisme), et pour l'écosystème

EAU POTABLE

Utilisation domestique quotidienne
(eau potable, eau sanitaire, etc.)



AGRICULTURE

Irrigation agricole,
abreuvement
d'élevages



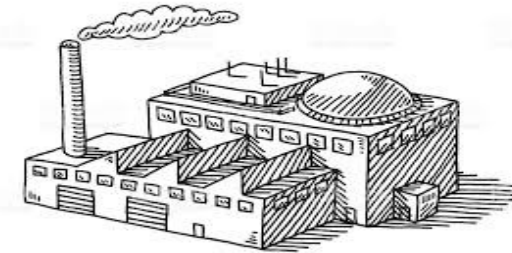
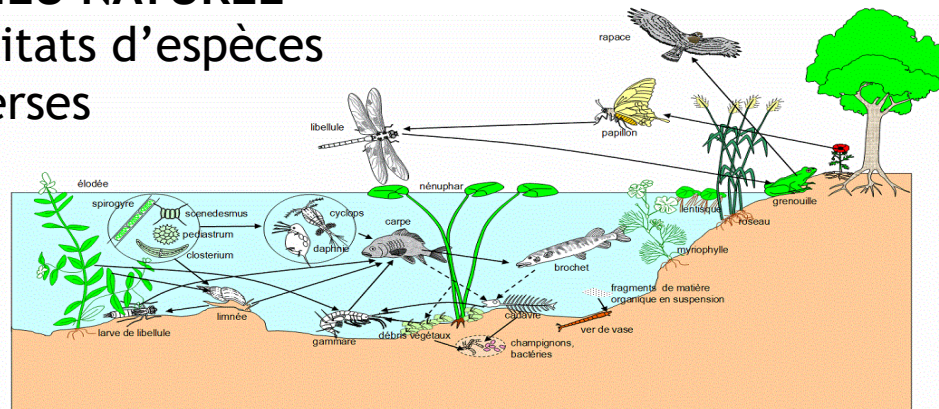
LOISIRS, TOURISME

Baignade, pêche, sports
nautiques



MILIEU NATUREL

Habitats d'espèces
diverses



INDUSTRIES et ENERGIE

Eau de process ou de
refroidissement

Articulation entre les instances

Assises de l'eau : coordination politique + tous sujets liés à l'eau

SRADDET

Schéma directeur
d'aménagement et de
Gestion de l'eau
(Rhône Méditerranée
Corse, LB Loire Bretagne)
+ Programme de mesure
+ Stratégie locale de
Gestion du risque inondation
+ PAOT
Plan d'action
Opérationnel
territorial

La Stratégie
Régionale
Eau
Air
sol

Comité
départemental
de l'eau -
gestion quantitative
(réglementaire)

Police
de l'eau

Zone de
Répartition
De l'Eau

Plan
Prévention
Risque
Inondation

EDF

CNR

COTECH
Eau &
Agriculture

Contrats
EPCI –
Agences
(en ZRR)

Plans de
gestion
de la
ressource
eau (PGRE)

EPCI -
Contrats de Relance
et transition
Écologique
(CRTE)

Les
SCOT
& PLU (i)

SAGE
Ardèche

SAGE
Loire
amont

Les
PCAET
(volets eau)

Gestion de l'eau,
Des milieux
Aquatiques &
Prév° inondations

Compétence
AEP

Compet.
Assainis-
sement

SDEA

Syndicats ou Agglos ou CC ou
communes

Les SDAGE Rhône Méditerranée et Loire Bretagne

- Ils précisent toute la politique de l'eau de l'État
- Objectif : atteindre le bon état écologique des masses d'eau (= *un indicateur très intégré des caractéristiques de l'eau sur un territoire*)
- et l'adaptation au changement climatique. Les SDAGE donnent un cadre pour 6 ans.

2 thèmes prioritaires en Ardèche qui restent en même temps des chantiers à poursuivre :

- la **gestion quantitative équilibrée de la ressource** (notamment la mise en place de plans de gestion de la ressource en eau - PGRE),
- la **restauration de la continuité** (écologique et sédimentaire).

Les orientations fondamentales (SDAGE RMC)

0. S'adapter aux effets du changement climatique

- Agir plus vite et plus fort en privilégiant les actions « sans regret »
- Principes à respecter dans les aménagements nouveaux

1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques

3. Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau

4. Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux

- Structuration en cours de la compétence au niveau intercommunal (agglomération 2020, CdC 2026)
- Structuration de la compétence GEMAPI : stabilisée.

Les orientations fondamentales (SDAGE RM)

5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

- Pesticides
- Préserver la ressource en mettant en place les périmètres de protection de captages et en agissant sur les zones de sauvegarde
- Baignade

6. Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides

- Préserver et renforcer le rôle des réservoirs biologiques et prioriser la restauration de la continuité écologique
- Intégrer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Engager la séquence « éviter, réduire, compenser »

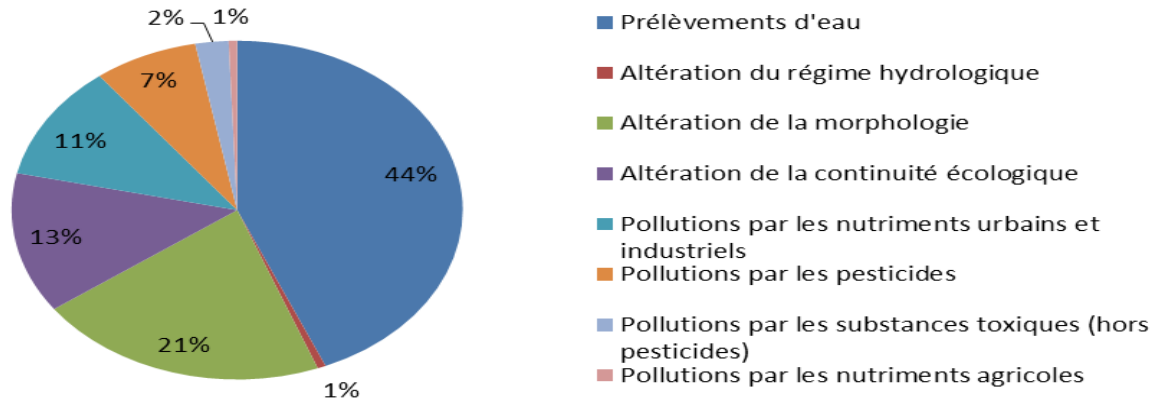
7. Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

- Projets de territoire pour la gestion de l'eau
- Triptyque économies d'eau / partage de l'eau / substitution (stockage, transfert)

8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

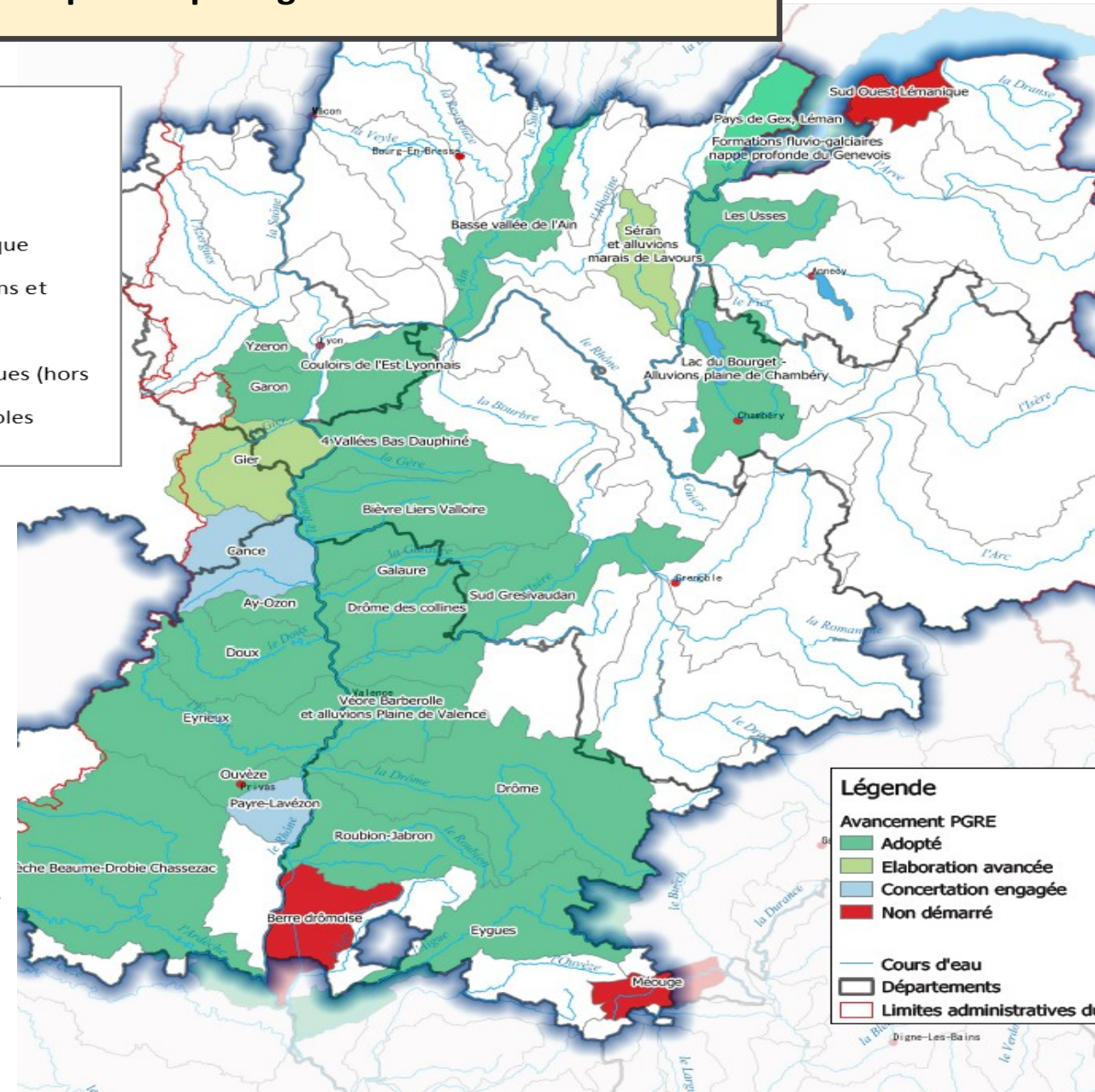
- 135 PPRI approuvés ; 3 prescrits ; les principaux cours d'eau sont couverts pour les communes présentant des enjeux

Le SDAGE : un cadre structurant confirmé pour le partage de l'eau en Ardèche



- **La pression de prélèvement est la 1^{ère} priorité** en Ardèche fixée par le SDAGE Rhône Méditerranée
- Les **plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)** sont à mettre en œuvre sans délai afin de préserver ou restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau.

Le département de l'Ardèche est **largement couvert par les PGRE** : Ardèche, Beaume – Drobie, Chassezac, Cance, Doux, Eyrieux, Ouvèze, Payre.



➤ **Objectifs du SDAGE RM et PDM = priorités du 11^{ème} programme**

Financement /gestion quantitative essentiellement avec les PGRE

● **Organiser et gérer le partage de l'eau**

- Animer et mettre en place les PGRE
- Mettre en place des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC)
- Suivre la mise en œuvre des actions et en faire le bilan
- **Animation PGRE, OUGC, suivi des plans d'actions : Taux d'aide = 70%**

● **Limiter les prélèvements et économiser l'eau**

- Économies d'eau en Irrigation / Eau potable / Industries
- REUT ou récupération eaux pluviales (pour industriels et agriculteurs)
- Expérimentation agricole
- **Taux d'aide max : collectivités = 50%, usagers agricoles = 70% (industriels taux encadrés); coût plafond de 50 € HT /m3 économisé (12 € hors PGRE + vol. min)**

● **Mobiliser des ressources de substitution**

- En complément des économies d'eau réalisables
- **Taux d'aide max : usage AEP = 50% , usages agricoles = 70% (industriels taux encadrés)**

Une mise en œuvre des actions PGRE insuffisante au vu de l'impact du changement climatique ?

- **Pour anticiper** les effets du **changement climatique** il paraît opportun d'aller plus loin en renforçant **la concertation locale multi-acteurs** pour intégrer une **réflexion prospective** (à 30 ans, 50 ans ...)
 - Établir un diagnostic des ressources disponibles au regard des besoins futurs Afficher des principes forts:
 - priorité au volet sobriété
 - analyse coûts-avantages des moyens d'adaptation
 - des opportunités et des mesures sans regret à préconiser
 - mesurer l'évolution des prélèvements et de la ressource en eau
 - Proposer un **projet de territoire pour la gestion de l'eau** à moyen terme réaliste et partagé (ambitieux vis-à-vis des changements de pratiques et politiques de développement actuels)
- Les études de **caractérisation des vulnérabilités** des territoires au changement climatique sont financées au **taux d'aide max de 50%**.

Les programmes financiers : État, Europe, agences de l'eau, département

1/ ÉTAT => DETR / DSIL :

Les priorités = opérations participant de la stratégie « Eau-Air-Sol » :

1) Eau potable : sécurisation et interconnexion des réseaux, travaux d'amélioration de la qualité de l'eau. 2) l'assainissement

Depuis plusieurs années : coopération étroite sur les dossiers entre État, agences de l'eau et le Département.

2/ EUROPE => via le PDR - FEADER :

- financement des investissements d'irrigation ;
- financement des pistes et citernes DFCI.

DIAGNOSTICS ET ENJEUX À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

L'ÉTAT DES RESSOURCES:

- État variable, fortes tensions liées aux prélèvements en été et au changement climatique ; 3 secteurs bénéficient de soutiens d'été ; des conflits d'usage sur certains bassins.
- TENDANCE à la BAISSSE !

Enjeux & Objectifs :

- Atteindre le bon état pour 90% des masses d'eau.
- Pérenniser les soutiens d'été.
- Favoriser la sobriété des usages et les économies d'eau.
- Réduire les déficits quantitatifs et désaisonnaliser les prélèvements (par stockage).

AXES D' ACTIONS

Stratégie ressources / urbanisme :

- Planification urbaine : intégrer la ressource en eau dans la planification
- Gestion de la sécheresse : des mesures de restrictions, d'économies, de secours...

Stratégie ressources / usages :

- Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE >>>> PTGE)

Stratégie gestion des soutiens d'étiage :

- Renouveler les partenariats permettant d'optimiser la gestion des étiages (notamment partage Loire / Ardèche)

DIAGNOSTICS ET ENJEUX À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

1ER USAGE = EAU POTABLE.

- un patrimoine vieillissant et des performances de réseaux moyennes ;
- Une bonne qualité physico-chimique, mais présence de pesticides et pb sur la microbiologie, sur les petits réseaux ;
- Une gouvernance disparate, en voie d'évolution (< 2026) et des écarts de prix importants.

Enjeux & Objectifs :

- Améliorer la gestion des infrastructures, protéger les captages et renforcer la performance des réseaux (> 75 % mini) ;
- Sécuriser l'alimentation via des interconnexions ;
- Accompagner l'évolution de la gouvernance à horizon 2026.

AXES D' ACTIONS

Stratégie d'intégration des enjeux « eau » dans les décisions d'urbanisme

- Eau potable – qualité
 - Eau potable – quantité ;
 - Assainissement.
- } (restrictions en cas d'insuffisance)

Stratégie AEP

- Protection des captages publics
- Qualité de l'eau

DIAGNOSTICS ET ENJEUX À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

2^E USAGE = IRRIGATION

- Environ 7000 ha irrigués (SAU de 125.000 ha) ; des prélèvements de 10 à 15 Mm³/an éparpillés sur le département (environ 1500 retenues collinaires et + de 200 pompages ; seuls quelques réseaux d'irrigation collectifs dont 2 importants appartenant au SDEA, rénovation en 2023).
- Des situations de tension sur plusieurs bassins versants, classés en ZRE (Doux, Beaume-Drobie, Auzon Claduègne, Ouvèze, Dunière).

Enjeux et objectifs :

- Mieux structurer les irrigants au niveau départemental,
- Améliorer le fonctionnement des réseaux collectifs en réduisant les fuites,
- Adapter les cultures à la disponibilité de la ressource en eau
- Désaisonnaliser les prélèvements et stocker l'eau.

AXES D'ACTIONS : GESTION QUANTITATIVE – DÉMARCHE PARTENARIALE

Eau & agriculture : concertations pour améliorer l'accompagnement des **projets de stockage** pour l'irrigation (protocole multi partenarial) ;

Forte concertation en phase amont (fiches projets, visites terrain, COTECH), clarification des attendus dans les dossiers, progrès dans les modalités environnementales acceptables



DIAGNOSTICS ET ENJEUX À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Milieus Aquatiques :

- Des cours d'eau globalement en bon état mais pouvant se dégrader (augmentation des rejets & la baisse des débits concomitantes, nombreux seuils) ;
- Une prise de compétence GEMA-PI récente pour certains EPCI,
- Tous les bassins couverts par une structure de gestion (2 EPTB, 4 SAGE, plusieurs contrats de rivière).

Enjeux et objectifs :

- Améliorer la résilience des cours d'eau et maintenir leur bon état ;
- Réduire les prélèvements à l'étiage.

AXES D' ACTIONS : STRATÉGIE « FRÉQUENTATION »

Les sites de baignades

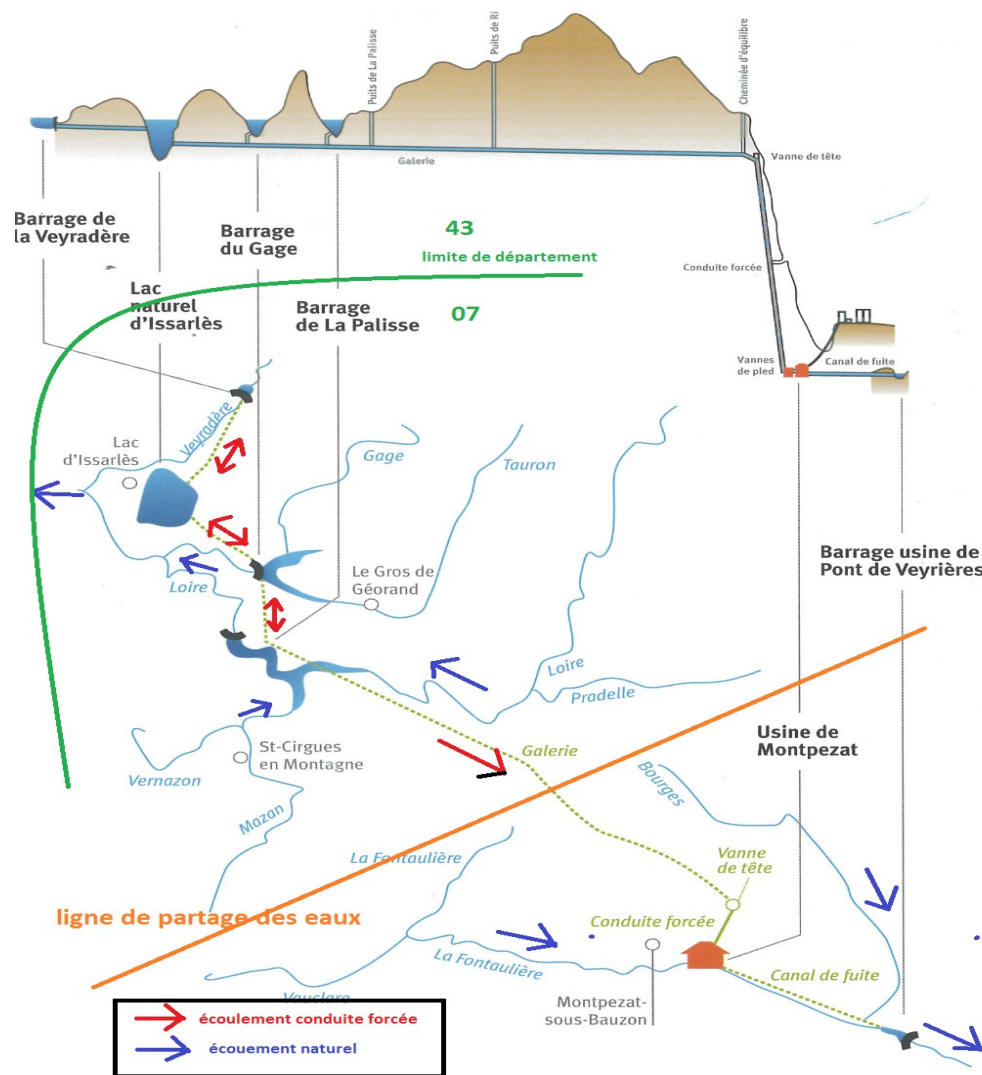
- qualités suivies et connues / gestion au cas par cas
- profils de baignade : un outil
- information du public : outil national + outils locaux non harmonisés au niveau départemental

→ Améliorer la gestion des problèmes de qualité

→ bien utiliser les profils de baignades

→ besoin d'améliorer l'information du public localement ?

LES STOCKAGES DE SOUTIEN D'ÉTIAGE : MULTI BENEFICES !



→ Soutien aux milieux aquatiques Loire et Ardèche ;

→ Soutien pour AEP (Pont-de-Veyrières / SEBA....+ Vallon Pont D'Arc, Synd de Barjac, ODS, Aubenas ...)

→ Irrigation : ASA Cornadon – Chassezac ; Collanges – Eyrieux ; ASA sur l'Ardèche soutenue ...

→ Loisirs aquatiques Ardèche et Chassezac soutenus ;

**QUELLE TRANSITION HYDRIQUE POUR L'ARDÈCHE ?
QUELLES AMBITIONS COMMUNES ?**

- **Économiser l'eau** (tous usages : domestiques, agricoles, industriels)
- **Sécuriser les usages** (évolutions vers des systèmes plus sobres, substitution par des ressources moins fragiles, stockages d'eau)
- **Partager et concerter, s'adapter**
- **Innover** (appels à projets, contrat de relance et de transition écologique)

Bilan de l'été 2022 et ses extrêmes météorologiques : Canicule, sécheresse, feux de forêts, orages violents ... l'été 2022 a été marqué par des phénomènes météorologiques extrêmes exceptionnels.

🔥 Températures : un des étés les plus chauds jamais observé en France

L'été 2022 (juin-juillet-août) est le deuxième été le plus chaud observé en France depuis au moins 1900 avec un écart de +2,3 °C par rapport à la moyenne 1991-2020 (2003 +2,7 °C.)

Un nombre record de jours de vagues de chaleur : 33 jours de vagues de chaleur (contre 22 jours de vagues de chaleur en 2003).

Une chaleur record (T° maxi) : nombreux records battus cet été :

40 °C les plus précoces jamais mesurés ; 40 °C atteint dans le Finistère Nord ; plus de 30 °C sur l'île de Ouessant ; 56 nuits tropicales sur la Riviera.

💧 **Pluviométrie : une situation de sécheresse historique**

Une très forte sécheresse météorologique a concerné la majeure partie de la France. Sur les trois mois d'été, le déficit pluviométrique a atteint les 25 % à l'échelle nationale (probabilité de 1 an sur 25 en moyenne). Cette sécheresse a concerné l'ensemble du territoire, gagnant en août une superficie plus généralisée qu'en 1976 et 2003.

La sécheresse et la chaleur estivale sont venues aggraver une situation déjà installée : le déficit pluviométrique à l'échelle de la France sur la période de janvier à juillet atteint 33 %. Il concerne toutes les régions, ce qui est inédit par rapport aux événements passés comme 1976 (concernant principalement la moitié nord) ou 2003 (principalement la moitié sud-est du pays).

LES SOLS : l'indice d'humidité des sols a atteint un niveau de sécheresse remarquable à partir de début mai (valeur rencontrée en moyenne 1 année sur 10) dans plusieurs régions (Grand Est, Occitanie et Corse, PACA, AURA).

💧 **Des feux de forêts d'une ampleur et d'une extension spatiale inégalées**

Au-delà de l'ampleur inégalée, c'est aussi leur généralisation sur le territoire qui est inédite et différente de la situation de 2003 : les feux ont cet été aussi concerné la Bretagne, les Alpes du Nord, le Jura ...

En Ardèche : quelques feux sur des grandes surfaces (Lussas 1200 ha de landes surtout), plus de 2000 ha brûlés (alors que la moyenne annuelle sur la dernière décennie est de l'ordre de 600 ha) et 330 départs de feu enregistrés.

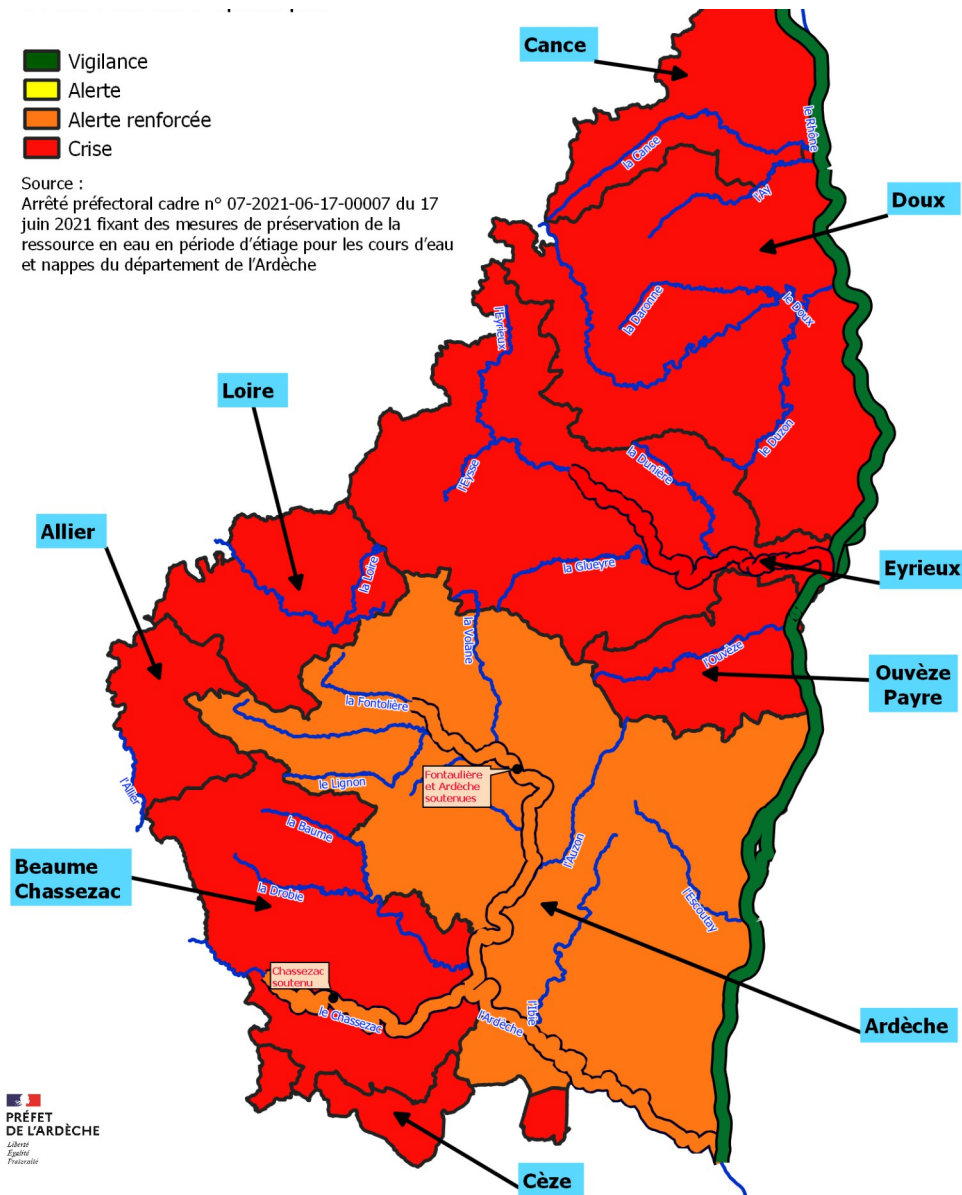
Nécessité l'évacuation de plusieurs campings, hameaux et entreprises, comme ceux de Laurac-en-Vivaraïs ou de Lagorce.

💧 **Canicule océanique en mer Méditerranée :** 4 à 6 degrés au-dessus de la normale.
=> incertitudes sur les épisodes de pluies cévenoles ?

💧 La gestion de sécheresse en Ardèche cet été :

La gestion de ces conditions critiques sur la ressource en eau ont nécessité d'imposer sur 8 bassins versants (sur 9) et pour plusieurs semaines successives les restrictions d'usage de l'eau du niveau de CRISE, le plus pénalisant pour les activités humaines.

Cette situation est totalement inédite en Ardèche qui avait pourtant l'habitude d'un climat de type méditerranéen.



Tendance / Changement climatique :

↳ des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses :

la France fait déjà face depuis les dernières décennies à des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, tendance qui va se poursuivre sur les prochaines décennies.

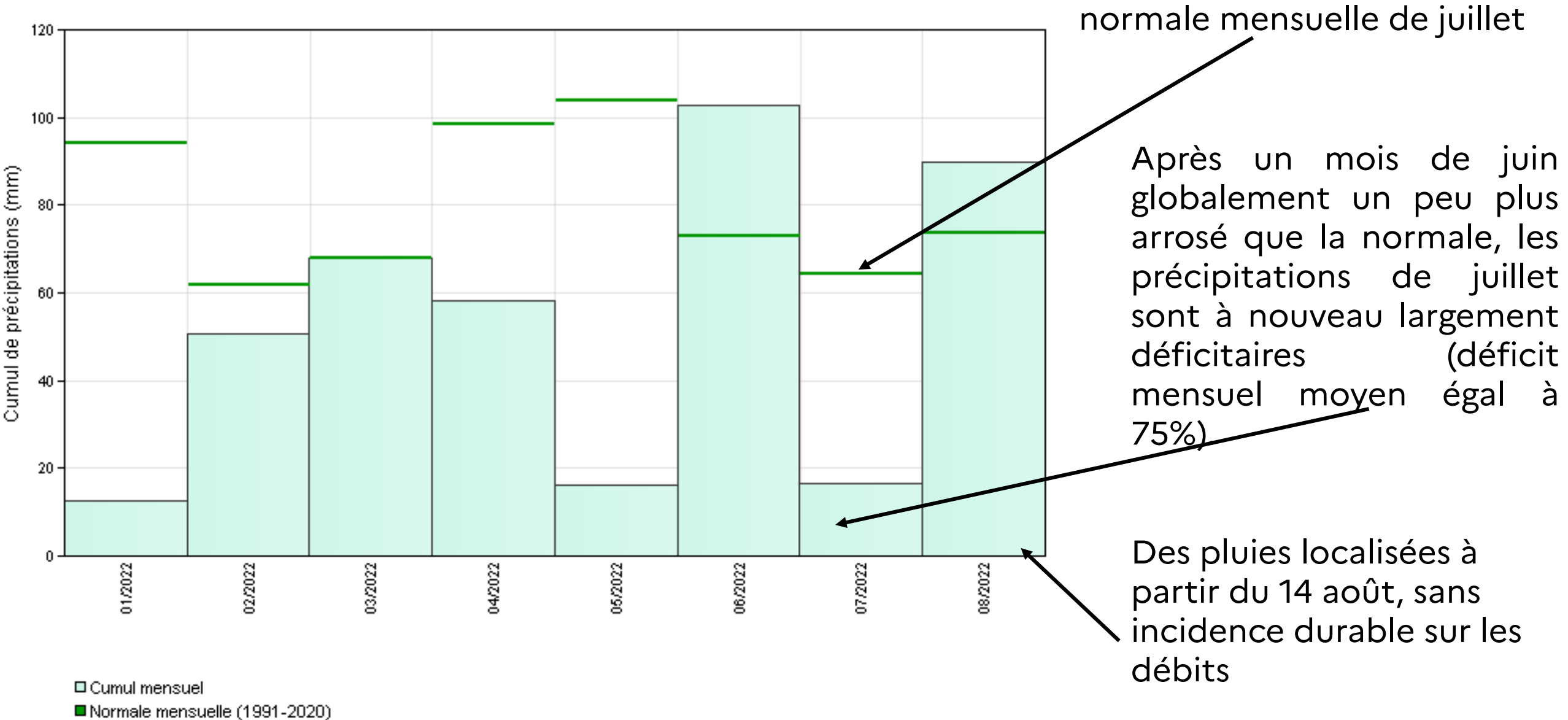
↳ sur les feux de forêts : augmentation du danger de feux de forêts.

- une augmentation de la fréquence des jours présentant un danger météorologique de feux de forêts pour les prochaines décennies, des mégafeux,
- un allongement de la saison propice aux incendies qui débiterait plus tôt au printemps pour se terminer plus tardivement en automne ;
- une extension croissante des territoires concernés vers le nord de la France.

↳ Débits des cours d'eau : étiages plus sévères et plus longs.

=> Donc des impacts plus forts sur la biodiversité et les usages notamment agricoles.

Précipitations Ardèche de janvier à août 2022



AEP : difficultés rencontrées cet été

- 16 dossiers ont été suivis à l'ARS : 2 cas de figure

Cas 1 : débits de sources en baisse, niveaux piézométriques des puits ou forages très bas, et consommation en hausse

- **11 collectivités, 12 réseaux**

Cas 2 : Débit des captages juste suffisants ou bons voire très bons mais problèmes techniques sur les réseaux :

- **7 collectivités, 9 réseaux**

A retenir

- Pas de corrélation entre les cartes « sécheresse » qui correspondent à un débit faible des rivières et les problèmes d'alimentation en eau des réseaux de distribution publiques
- La situation aurait pu basculer en gestion de crise sur certains secteurs.
- L'été 2023 pourrait être problématique pour l'AEP sans être forcément critique pour le milieu naturel.